

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL **du 18 DECEMBRE 2019**

L'An **deux mille dix-neuf**, le **Mercredi dix-huit décembre** à vingt heures trente minutes,
Le Conseil Municipal de la Commune de SALOUEL, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances
sous la présidence de Monsieur Jean-René Hémart, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

MM. HEMART, DARRAGON, SELLIER, SAUVAL, CORREIA, TRANCART, HARY, FRION, SENECHAL,
BON, HEBERT, FORESTIER, JACOILLOT, CRINON, DENANCY, BASILLE, HENOCQ, ROC, VELCIN,
LHEUREUX, FLANDRE, ROCHOWIAK, ORAIN.

POUVOIRS :

Mme HOUARD à Mme CORREIA

Mme BENEDICTO-MILLA à M. DARRAGON

ABSENTS : M. FAUVEAUX et M. PORTRAIT

L'ordre du jour de la présente séance est le suivant :

1. Désignation d'un secrétaire de séance ;
2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance ;
3. Débat d'orientations budgétaires 2020 ;
4. Décisions modificatives ;
5. Révision du loyer du golf club de SALOUEL ;
6. Noël des écoles – convention ;
7. GRDF : redevances ;
8. Mise à disposition de matériel : tarifs (complément) ;
9. Mise à disposition de matériel : tarifs (complément) ;
10. Admission en non-valeur ;
11. Taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E) : renouvellement contrat ;
12. Cimetière communal : reprise et vente concession avec caveau ;
13. Reprise de concession ;
14. Achat d'un chalet (participation) ;
15. Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) -Création d'un terrain de football en gazon synthétique ;
16. Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T) - Avenant au contrat Garantie Maintien de Salaire ;
17. Formation des élus : débat annuel ;
18. Questions orales.

L'ordre du jour est abordé :

1. Désignation d'un secrétaire de séance.

Mme VELCIN est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du procès-verbal de la dernière séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est approuvé à **23 voix POUR ET 2 ABSTENTIONS** (Mme Lheureux et M. Orain).

3. Débat d'orientations budgétaires 2020

La tenue du débat d'orientation budgétaire est obligatoire dans les régions, les départements, les communes de plus de 3 500 habitants (articles L 2312-1, L 3312-1, L 4311-1, L 5211-36 du CGCT). 4 109 habitants au 1er janvier 2019 (données Insee).

2020, année où les Electeurs sont appelés aux urnes pour élire un nouveau Conseil Municipal. A titre personnel, je suis fier et ému de vous présenter ici mon ultime débat d'orientations budgétaires.

Bien entendu, campagne électorale oblige, je présenterai, comme je l'ai toujours fait, un bilan de l'année 2019 ainsi qu'une prospective très limitée de l'année 2020 car je ne me permettrai pas d'engager la future assemblée sur quelconque projet que ce soit.

Une année est passée et ces futures échéances montreront si les prérogatives du Maire se trouveront renforcées. Le président de la République annoncera peut-être des mesures suite au Congrès des Maires organisé au mois de novembre dernier.

❖ *La gestion de nos recettes :*

Les économies réalisées sur certains postes ont permis de maintenir des tarifs identiques notamment celles dites « du Domaine » (restauration scolaires, accueil de loisirs) qui ont été gelées.

Le taux de la Taxe foncière a également été réduit. Il nous semblait juste de revoir le taux que nous avons voté à la hausse afin de faire face à la baisse des dotations d'état et les obligations liées à la réforme des rythmes scolaires.

Le gain réalisé suite à la sortie du SIVOM a permis de voter une baisse de 5%.

- **La réforme de la taxe d'habitation** : La suppression de la TH impactera plusieurs critères intervenant dans la répartition d'un grand nombre de dotations et de dispositifs péréquateurs (dont le potentiel fiscal et financier, ratios qui déterminent l'éligibilité de la Commune à la dotation de solidarité rurale ou à la répartition du Fonds de Péréquation des Ressources Communales et Intercommunales.
- **La DGF** continue encore de diminuer en 2019.
- **Fermeture expresse du Poste de Police Nationale** : Bien qu'une fermeture s'annonça lentement malgré des discours rassurants de l'Etat, nous avons appris au mois de juin la rupture du bail unilatérale qui nous liait au Ministère de l'Intérieur. Bien que budgétisés, nous devons constater une perte sèche de 12 000 euros dès cette année
Une année de location rapportait près de 24 000 euros. Il conviendra de réfléchir sur le devenir de cet immeuble communal. Des pistes sont actuellement à l'étude.
- **Les recettes liées aux locations des salles** représentent plus de 5% de nos recettes de fonctionnement. Les nombreux investissements rendent la Salle des Events particulièrement attractive.

Comme je l'indique depuis le début du mandat, il convient de chercher inlassablement des sources de financement.

❖ *La gestion de nos dépenses :*

. Pour cette année 2019, le Conseil Municipal a, comme prévu, voté la sortie de la Commune du Sivom pour la compétence « voirie ». Une économie substantielle de 50 000 euros a été réalisée dès cette année 2019.

. Le recours à la plateforme multiservices montre toute son efficacité. Pour exemple, la mutualisation des services et des moyens pour le renouvellement de notre parc d'éclairage public en led devrait nous permettre de réaliser une économie de près de 45% (par rapport à une commande publique négociée en direct).

Etat de la dette au 31/12/2019

| Objet de la dette | Années | Taux en % | Capital origine | Annuité échue dans l'exercice | Dettes en Capital à la fin de l'exercice 2019 |
|--------------------------------|--------|-----------|-------------------|-------------------------------|---|
| Crèche Petit Prince | 15 | 0 | 266 348,00 | 17 756,44 | 17 756.44 |
| Centre d'accueil et de loisirs | 10 | 0 | 200 835,00 | 20 083,50 | 40 167.00 |
| SAJE Petit Prince toiture | 2 | 0 |4 312,50 | 2 156,25 | 0.00 |
| TOTAL GENERAL | | | 471 495.50 | 39 996.19 | 57 923.44 |

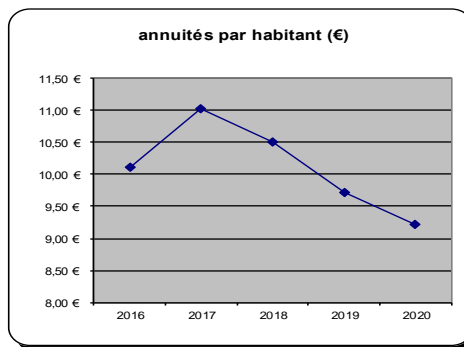
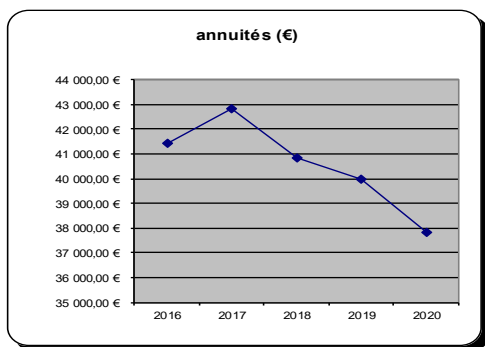
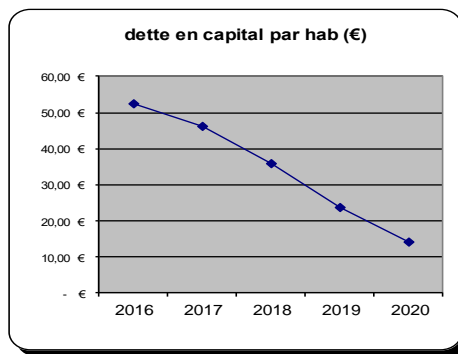
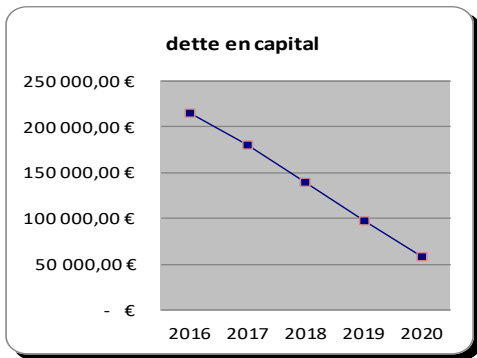
En 2021, notre commune verra sa dette totalement éteinte !!

La feuille de route est respectée. La prochaine équipe municipale disposera d'une capacité du recours à l'emprunt très importante.

Evolution de la dette communale

| | 2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 |
|-----------------------|-------------|-------------|-------------|-------------|-------------|
| Dette en capital | 214 876 € | 179 466 € | 138 746 € | 97 919 € | 57 923 € |
| en euros par habitant | 52,40 € | 46,22 € | 35,73 € | 23,77 € | 14,10 € |
| annuités | 41 444,87 € | 42 845,00 € | 40 826,29 € | 39 996,25 € | 37 839,94 € |
| en euros par habitant | 10,11 € | 11,03 € | 10,51 € | 9,71 € | 9,21 € |
| | 4101 | 3883 | 3883 | 4120 | 4109 |

(1) dette au 1er janvier 2020



| En milliers d'Euros | Euros par habitant | Moyenne de la strate | OPERATIONS DE FONCTIONNEMENT | Ratios de structure | Moyenne de la strate |
|---------------------|--------------------|----------------------|--|----------------------------|----------------------|
| 2679 | 652 | 1048 | TOTAL DES PRODUITS DE FONCTIONNEMENT = A | <u>en % des produits</u> | |
| 2679 | 652 | 1012 | PRODUITS DE FONCTIONNEMENT CAF | | |
| 872 | 212 | 443 | dont : Impôts Locaux | 32,56 | 43,78 |
| 158 | 39 | 67 | Autres impôts et taxes | 5,91 | 6,58 |
| 952 | 232 | 145 | Dotation globale de fonctionnement | 35,55 | 14,37 |
| 0 | 0 | 0 | FCTVA | 0,00 | 0,12 |
| 211 | 51 | 80 | Produits des services, du domaine | 7,88 | 7,91 |
| 2459 | 598 | 911 | TOTAL DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT = B | <u>en % des charges</u> | |
| 2359 | 574 | 830 | CHARGES DE FONCTIONNEMENT CAF | | |
| 1411 | 343 | 442 | dont : Charges de personnel | 59,82 | 53,27 |
| 730 | 178 | 241 | Achats et charges externes | 30,95 | 29,03 |
| 0 | 0 | 23 | Charges financières | 0,00 | 2,77 |
| 86 | 23 | 30 | Contingents | 3,67 | 3,68 |
| 18 | 4 | 51 | Subventions versées | 0,76 | 6,09 |
| 221 | 54 | 136 | RESULTAT COMPTABLE = A - B = R | | |
| | | | OPERATIONS D'INVESTISSEMENT | | |
| 360 | 88 | 441 | TOTAL DES RESSOURCES D'INVESTISSEMENT = C | <u>en % des ressources</u> | |
| 0 | 0 | 73 | dont : Emprunts bancaires et dettes assimilées | 0,00 | 16,60 |
| 14 | 3 | 60 | Subventions reçues | 3,84 | 15,97 |
| 0 | 0 | 38 | FCTVA | 0,00 | 8,53 |
| 0 | 0 | 0 | Retour de biens affectés, concédés, ... | 0,00 | 0,00 |
| 241 | 59 | 446 | TOTAL DES EMPLOIS D'INVESTISSEMENT = D | <u>en % des emplois</u> | |
| 201 | 49 | 344 | dont : Dépenses d'équipement | 83,09 | 77,28 |
| 41 | 10 | 78 | Remboursement d'emprunts et dettes assimilées | 16,91 | 17,46 |
| 0 | 0 | 0 | Charges à répartir | 0,00 | 0,01 |
| 0 | 0 | 0 | Immobilisations affectées, concédées, ... | 0,00 | 0,07 |
| -118 | -29 | 5 | Besoin ou capacité de financement résiduel de la section d'investissement = D - C | | |
| 0 | 0 | 1 | + Solde des opérations pour le compte de tiers | | |
| -118 | -29 | 6 | = Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = E | | |
| 339 | 82 | 131 | Résultat d'ensemble = R - E | | |

Source : https://www.impots.gouv.fr/cll/zf1/communegfp/flux.ex?_flowExecutionKey=e1s5&_eventId=fichedetaillee

Mme Rochowiak souligne le ration de la DGF qu'elle estime atypique pour notre commune. La population étudiante est prise en compte dans notre population mais ne pèse pas sur notre budget.

M. Hary relativise les données fournies. L'interprétation entre valeur absolue et pourcentage sont très différentes.

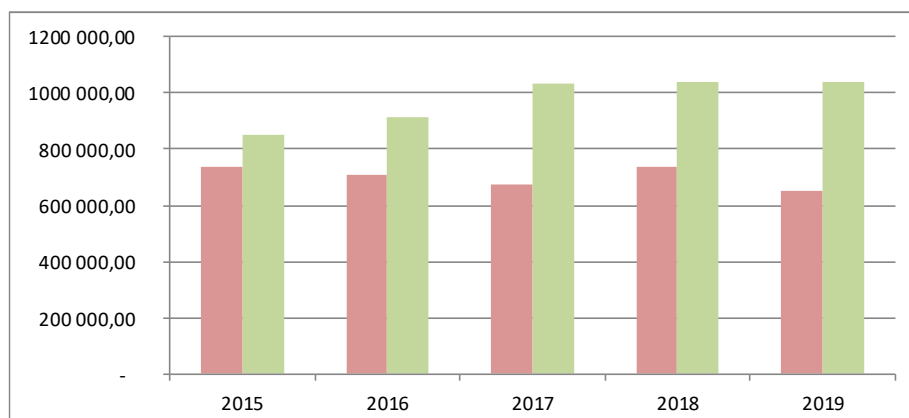
RETROSPECTIVE 2019 :

Il vous est fait une présentation très synthétique des dépenses et recettes des principaux chapitres budgétaires.

011- Charges à caractère général

| Année | mandats émis | Crédits ouverts |
|-------|--------------|-----------------|
| 2015 | 738 195,61 | 852 000,00 |
| 2016 | 707 683,50 | 912 225,00 |
| 2017 | 673 186,31 | 1 034 150,00 |
| 2018 | 738 733,38 | 1 036 460,00 |
| 2019 | 652 695,55 | 1 038 000,00 |

au 19/11



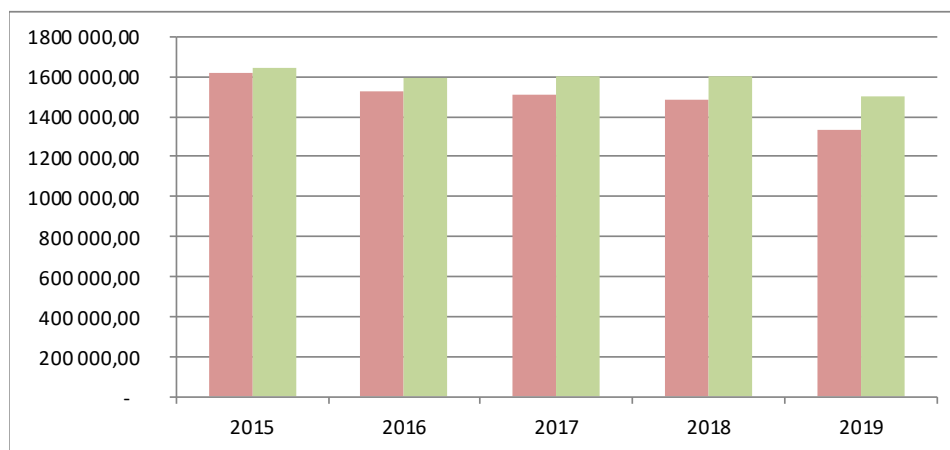
Comme l'année précédente, des dépenses relatives à de l'entretien de bâtiment ou de réparations de biens obsolètes ou hors services se multiplient (fuite d'eau, volets roulants Mairie, réfection parquet de la crèche Nid d'abeilles, centrale incendie de la salle des Events.)

012- Charges de personnel et frais

| Année | mandats émis | Crédits ouverts |
|-------|--------------|-----------------|
| 2015 | 1 617 296,06 | 1 647 000,00 |
| 2016 | 1 522 803,34 | 1 590 000,00 |
| 2017 | 1 512 221,53 | 1 600 000,00 |
| 2018 | 1 487 089,81 | 1 600 000,00 |
| 2019 | 1 331 614,30 | 1 500 000,00 |

11,68

au 19/11



Hormis les hausses classiques (contribution CNRACL, IRCANTEC, GVT etc.)

Comme indiqué l'année dernière, les congés de longue maladie pèsent toujours sur le budget communal puisque la Ville doit assurer le maintien de salaire de l'agent (les remboursements par l'assurance apparaissent sur le chapitre 013 « Atténuation de Charges »).

Un agent du service administratif a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1er juillet 2019.

Eu égard à ce profil de poste, son remplacement est assuré.

Cette année, le Conseil Municipal a renouvelé des offres d'emplois saisonniers à nos jeunes. Ils ont été très nombreux à faire acte de candidature. Félicitations à eux.

Le tableau ci-après représente les charges de personnel nettes de remboursements assurance déduits).

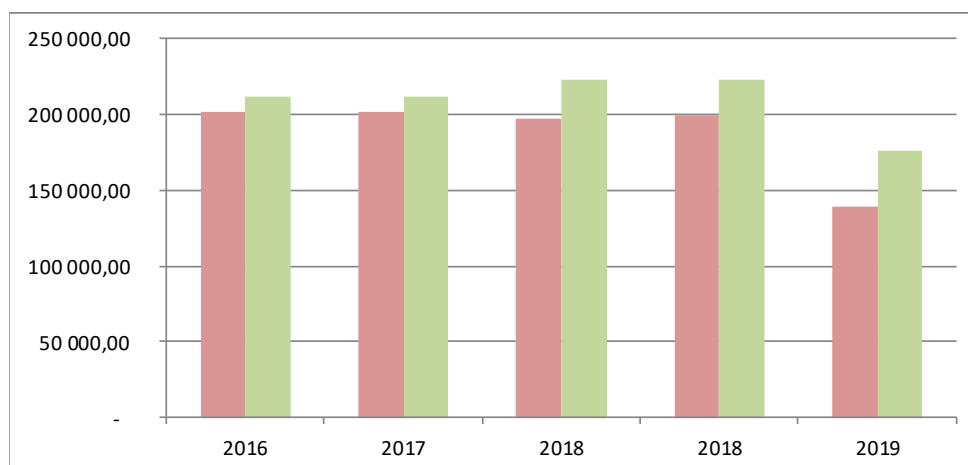
| Année | Mandats émis - 012 | Titres émis 013 | Charges nettes |
|-----------------|--------------------|-----------------|----------------|
| 2014 | 1 483 127.00 € | 19 469.35 € | 1 463 657.65 € |
| 2015 | 1 617 296.06 € | 63 024.89 € | 1 554 271.17 € |
| 2016 | 1 522 803.34 € | 50 853.74 € | 1 471 949.60 € |
| 2017 | 1 512 221.53 € | 77 110.35 € | 1 435 111.28 € |
| 2018 | 1 487 089.81 € | 76 079.41 € | 1 411 010.40 € |
| 2019 (au 19/11) | 1 331 614.30 € | 78 150.63 € | 1 253 463.67 € |

65- Autres charges de gest. Courante

| Année | mandats émis | Crédits ouverts |
|-------|--------------|-----------------|
| 2016 | 201 138,77 | 212 000,00 |
| 2017 | 201 799,79 | 212 000,00 |
| 2018 | 197 545,65 | 222 490,00 |
| 2018 | 199 002,65 | 222 490,00 |
| 2019 | 139 113,30 | 175 500,00 |

43,05

au 19/11



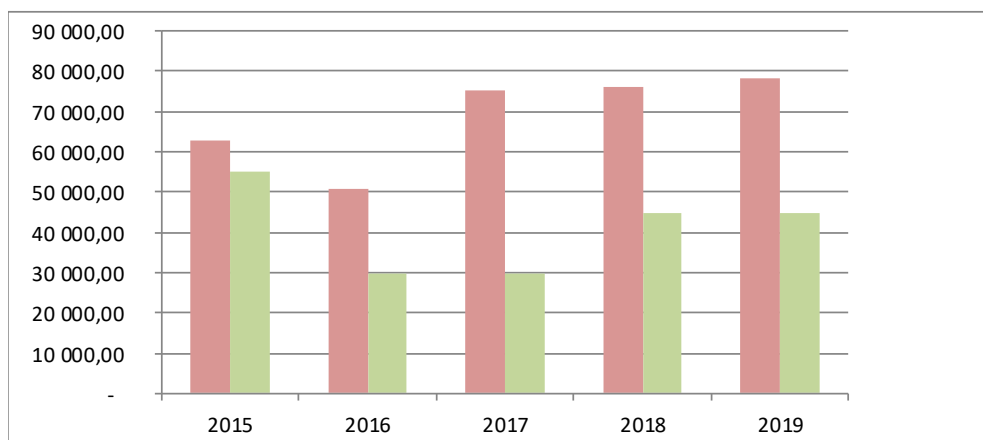
La baisse significative sur ce chapitre est liée à la sortie de la Commune du SIVoM de Boves.

Les chapitres 66 "charges financières" - 67 "charges exceptionnelles" et 042 "opérations d'ordres" ne sont pas ici représentés. Ils seront présentés lors du vote du compte administratif 2019.

013 - Attenuation de charges

| Année | Titres émis | Crédits ouverts |
|-------|-------------|-----------------|
| 2015 | 63 024,89 | 55 000,00 |
| 2016 | 50 853,74 | 30 000,00 |
| 2017 | 75 110,35 | 30 000,00 |
| 2018 | 76 079,41 | 45 000,00 |
| 2019 | 78 150,63 | 45 000,00 |

au 19/11

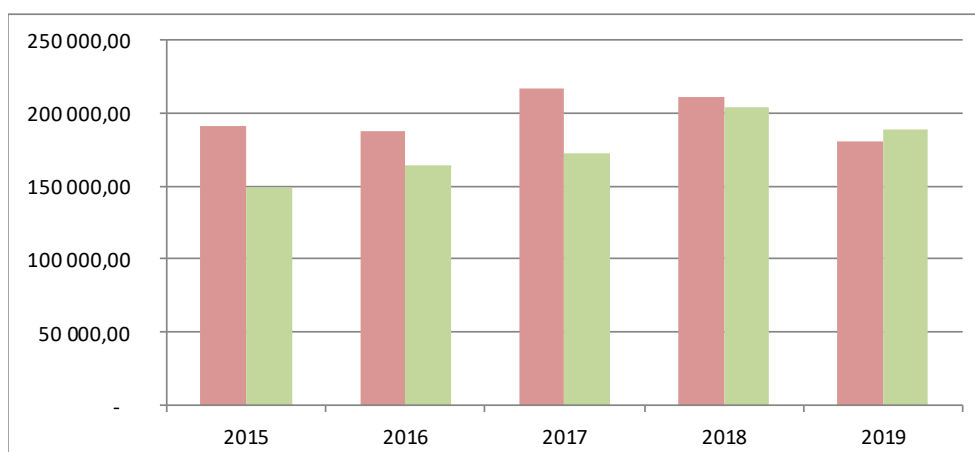


L'année 2019 est une année où le remboursement des charges du personnel atteindra les 80 000 euros. Cette hausse est liée à l'évolution des pathologies de certains agents.

70-Produits des serv.Dom. Et ventes...

| Année | Titres émis | Crédits ouverts |
|-------|-------------|-----------------|
| 2015 | 191 159,59 | 148 950,00 |
| 2016 | 187 108,50 | 164 200,00 |
| 2017 | 216 488,71 | 172 200,00 |
| 2018 | 211 216,75 | 203 500,00 |
| 2019 | 180 945,64 | 188 500,00 |

au 19/11

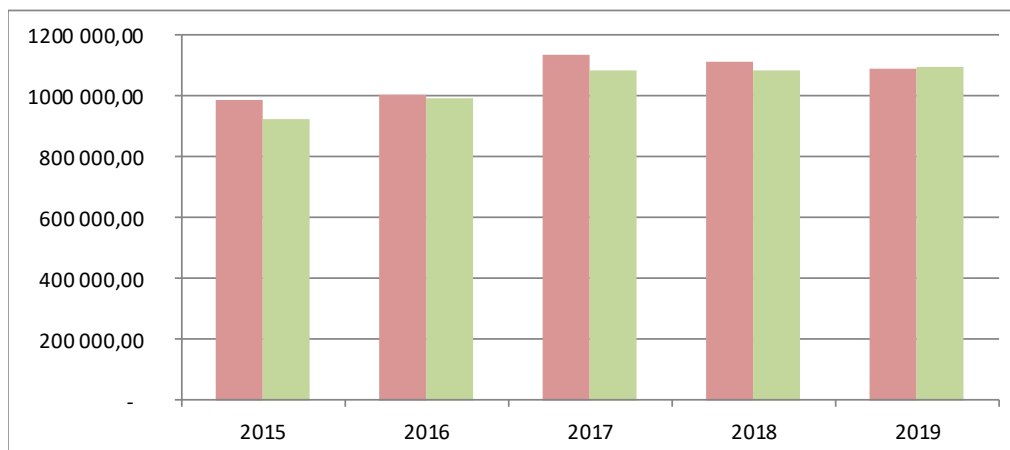


Les prévisions de recettes sur ce chapitre sont prudentes. Elles seront, par conséquent, dépassées.

73- Impôts et taxes

| Année | Titres émis | Crédits ouverts |
|-------|--------------|-----------------|
| 2015 | 985 897,44 | 923 762,00 |
| 2016 | 1 006 081,41 | 995 744,00 |
| 2017 | 1 134 071,00 | 1 082 111,00 |
| 2018 | 1 115 501,27 | 1 083 700,00 |
| 2019 | 1 090 396,49 | 1 094 400,00 |

au 19/11

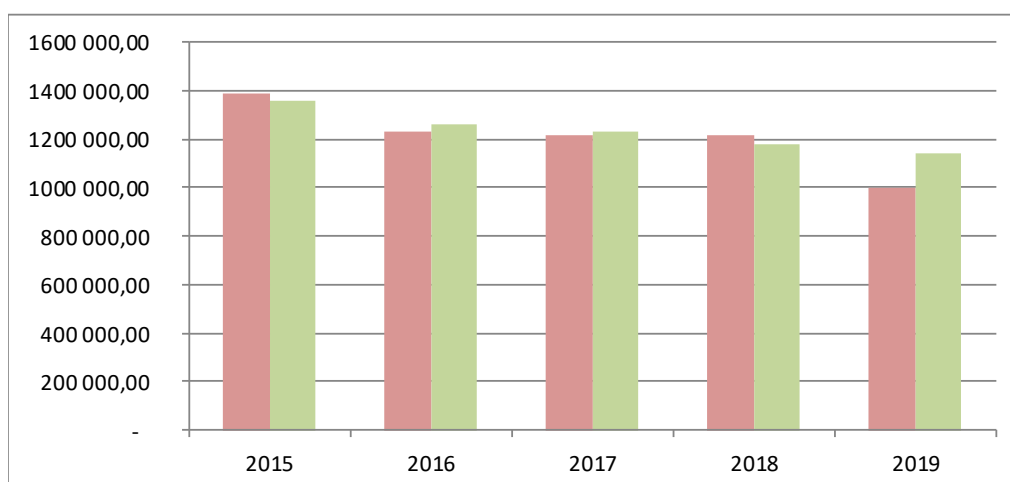


Ce chapitre est nettement encadré par des notifications de l'Etat, notamment. Les recettes sont comptabilisées.

74-Dotations et participations

| Année | Titres émis | Crédits ouverts |
|-------|--------------|-----------------|
| 2015 | 1 384 530,68 | 1 355 300,00 |
| 2016 | 1 227 777,69 | 1 259 552,00 |
| 2017 | 1 214 200,80 | 1 233 036,00 |
| 2018 | 1 214 064,34 | 1 180 600,00 |
| 2019 | 1 001 007,60 | 1 143 200,00 |

21,28 au 19/11



Les recettes attendues seront perçues.

La Dotation Globale de Fonctionnement a, pour sa part, diminué de 1.13% en 2019. Il faudra attendre la fin du mois de mars pour connaître le montant définitif pour l'année.

Pour mémoire, la Dotation Globale de Fonctionnement, dont vous trouverez ci-après l'évolution depuis 2015 est à ce jour la principale recette de fonctionnement.

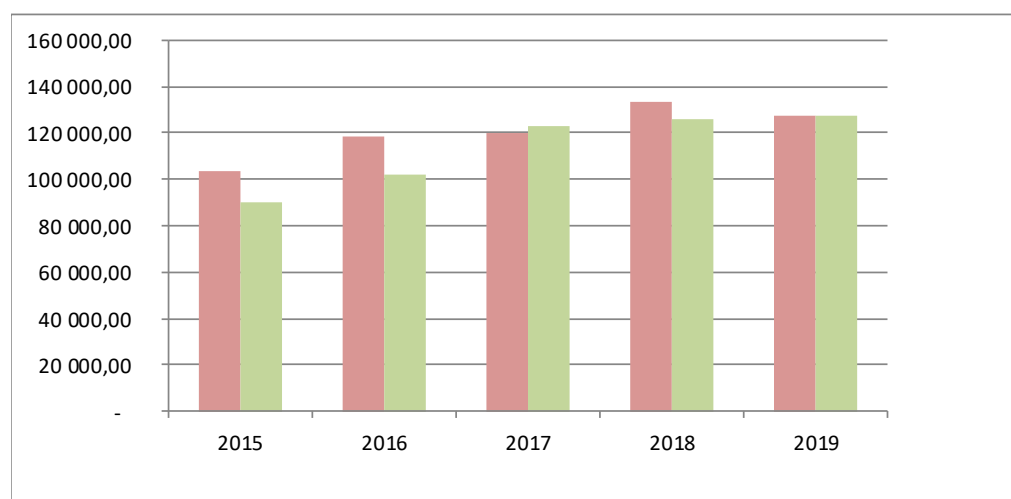
| | 2019 | 2018 | 2017 | 2016 | 2015 |
|-------|-----------|-----------|-----------|-----------|-------------|
| D.G.F | 901 690 € | 911 844 € | 920 270 € | 959 902 € | 1 034 465 € |
| | -1.13% | -0.92% | -4.30% | -7.21% | -5.57% |

75- Autres prod. De gest. Courante

| Année | Titres émis | Crédits ouverts |
|-------|-------------|-----------------|
| 2015 | 103 327,87 | 90 000,00 |
| 2016 | 118 753,48 | 102 000,00 |
| 2017 | 119 747,54 | 122 950,00 |
| 2018 | 133 573,93 | 125 950,00 |
| 2019 | 127 084,87 | 127 500,00 |

- 5,77

au 19/11

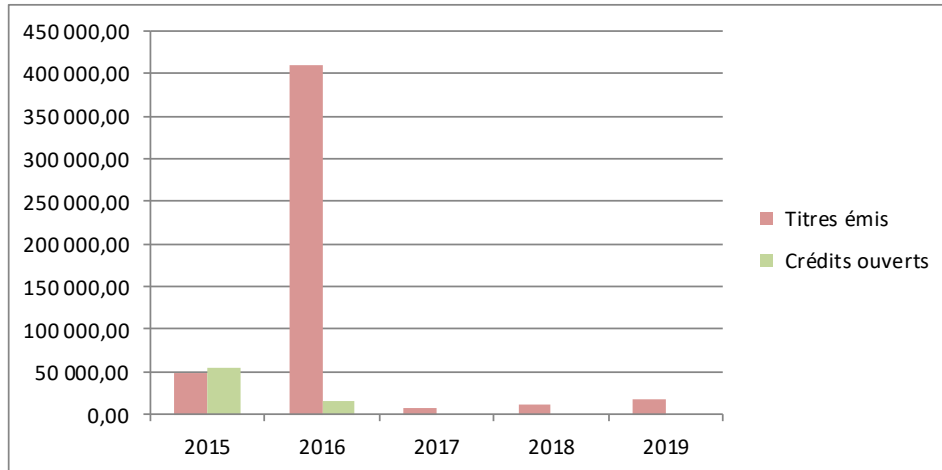


Les recettes attendues sont également atteintes lors de la présentation du compte administratif 2019.

77 - Produits exceptionnels

| Année | Titres émis | Crédits ouverts |
|-------|-------------|-----------------|
| 2015 | 48 748,27 | 55 000,00 |
| 2016 | 410 487,60 | 15 000,00 |
| 2017 | 7 469,04 | - |
| 2018 | 10 511,23 | - |
| 2019 | 17 835,15 | - |

au 19/11



Sont comptabilisés dans ce chapitre, les remboursements de sinistres, notamment 2 dégâts des eaux dans des bâtiments communaux.

M. Orain estime que ces pannes et autres fuites auraient pu être anticipées en réalisant des investissements qu'il estime insuffisamment à la lecture des ratios.

☞ M. le Maire indique que les bâtiments ne sont pas vétustes. Les frais de fonctionnement inhérents à chaque bâtiment sont inévitables.

Par ailleurs, il précise que des investissements visant à faire des économies sur le budget de fonctionnement sont lancés (remplacement du parc d'éclairage public en led).

En réponse aux propose de M. Orain, M. Denancy estime qu'il ne faut pas dépenser pour dépenser. Il faut rester prudent. Notre DGF est encore confortable mais demeure incertaine dans le temps.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 2020 :

Le Chapitre « 011 Charges à caractère général » :

Ce chapitre est dédié au fonctionnement des services municipaux. Une recherche perpétuelle d'économie doit être maintenue. Les articles liés aux économies d'énergie feront l'objet d'une attention toute particulière : Le renouvellement du parc d'éclairage public entrepris sera peut-être perceptible dès cette année qui s'annonce.

Le Chapitre « 012 Charges du personnel » :

2 nouveaux agents ont fait valoir leur droit à la retraite (1 dans la filière technique et 1 dans la filière sanitaire et sociale au 1er janvier 2020). Il conviendra d'étudier leur remplacement ou non.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT 2020 :

Une nouvelle fois, au vu des efforts liés aux mesures d'économie des frais de fonctionnement, le maintien des taux 2020 est envisagé.

Produits des locations issues de l'organisation des concours par le Rectorat d'Amiens.

PROJETS 2020 :

- Programme d'économie d'énergie (éclairage public, illuminations etc.) ;
- Programme de voirie ;
- Entretien du Patrimoine telle que la Chapelle
- Aménagement de l'allée du commerce.
- Marais communal : terrain synthétique

Mme Rochowiak souhaite que le Conseil Municipal réfléchisse à une mesure fiscale en faveur des contribuables (abattement sur la taxe foncière) qui entreprendraient des travaux d'économie d'énergie.

☞ M. Trancart dit que de nombreuses aides existent et qu'une telle mesure ne favoriserait que les contribuables disposant de moyens financiers pour réaliser des travaux. Il n'est pas favorable à une mesure pour une catégorie de personnes.

☞ M. Hary informe les membres qu'Amiens Métropole dans le cadre du Plan Local de l'Habitat va mettre en place une structure pour accompagner les personnes intéressées par des travaux d'économie d'énergie à monter leur dossier de financement.

CONCLUSION :

Voici, Cher(e)s Collègues les dernières données que je pouvais vous communiquer. Le vote du budget primitif 2020 vous sera soumis au mois de février prochain.

Il conviendra au prochain Conseil Municipal de poursuivre la gestion de la commune que j'ai entreprise avec vous. De nouveaux projets verront le jour. De nouvelles orientations politiques seront prises dans l'intérêt de tous pour qu'il fasse toujours bon de vivre à Salouël.

Je suis confiant pour l'avenir et vous remercie de la confiance que vous m'avez témoignée lors de ces deux mandats.

4. Décisions modificatives

1/ Cession du tracteur

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 15 octobre 2019, le conseil Municipal a accepté de céder le tracteur Kubota L3600 à Monsieur Lheureux pour un montant de 5 000 euros. Afin de sortir ce bien de l'état d'actif, Monsieur le Maire propose de passer la Décision modificative suivante :

- Cession du véhicule : 024 : « Produits de cession d'immobilisation »
192.01 : « reprise » : 5 000
21571 823 : « matériel roulant » : 5 000

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la décision modificative proposée.

2/ Ajustement de l'état de l'actif

Monsieur le Maire indique que certains biens acquis depuis plusieurs années n'ont pas fait l'objet d'amortissement. Aussi, afin d'apurer l'état d'actif, il est nécessaire de voter les décisions modificatives suivantes :

Bien inscrit à l'article 2041512 : Subventions d'équipement versées (Fonds de concours vestiaires du golf)

6811 01 : « dotation aux amortissements » : 6 462
022 020 « dépenses imprévues » : - 6 462

28041512 01 : « amortissement » : 6 462
21312 212 P60 « travaux école » : 6 000
020 01 « dépenses imprévues » : 462

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les décisions modificatives proposées.

5. Révision du loyer du golf club de SALOUEL

Par délibération du Conseil Municipal en date du 4 décembre 2008, le Conseil municipal a autorisé la location du garage communal au profit de l'association « Golf Club de SALOUEL »,

M. le Maire invite le Conseil municipal à réviser le loyer et propose pour l'année 2020, de le porter de 2 040 € à 2 060 €.

Mme Rochowiak rejoint les propos de M. Roc suite à la Commission des Finances, elle estime que cette augmentation est insuffisante.

*Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à **23 voix POUR ET 2 ABSTENTIONS** (Mme Rochowiak et M.Orain) fixe à **2 060€** le montant du loyer.*

6. Noël des écoles – convention

Comme chaque année, la ville d'Amiens propose aux communes de la Métropole, d'accueillir les enfants des écoles pour un spectacle de Noël.

Les frais de déplacement des élèves sont à la charge de la commune.

La participation financière de la commune est fixée à 9 € par élève accueilli.

La commune s'acquittera de la somme due après exécution de la prestation.

Sur avis favorable de la commission des Finances réunie le 9 décembre 2019.

Le Conseil municipal à l'unanimité, AUTORISE M. le Maire à signer la convention avec la ville d'Amiens.

7. GRDF : redevances

Monsieur le Maire expose que GrdF occupe le domaine public communal par les ouvrages des réseaux de distribution de gaz et par les chantiers de travaux réalisés sur les ouvrages de distribution et à ce titre est redevable de redevances, il y a donc lieu de titrer les recettes pour l'année 2019.

Redevance d'occupation du domaine public (RODP) :

Longueur de canalisation à prendre en compte : 19 916 m

Taux retenu : 0.035/mètre

Taux de revalorisation : 1.24

$$\text{Formule : } [100+(0.035 \times \text{linéaire})] \times 1.24 = \underline{\underline{988.35 \text{ €}}}$$

Redevance d'occupation provisoire du domaine public (RODPP):

Longueur des canalisations construites ou renouvelées est : 232 m

Taux retenu : 0.35/mètre

Taux de revalorisation : 1.04

$$\text{Formule : } (0.35 \times \text{linéaire}) \times 1.04 = \underline{\underline{84.45 \text{ €}}}$$

Soit un total de 1 072.80 €

Sur avis favorable de la commission des finances.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- les montants des redevance pour occupation du domaine public et occupation provisoire du domaine public pour le gaz à 1 072.80 € € pour l'exercice 2019 et pour les années suivantes,
- et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ces redevances.

8. Mise à disposition de matériel : tarifs (complément)

Monsieur le Maire informe que le Rectorat a sollicité les communes de Saleux et de Pont-de-Metz pour la location de leur salle polyvalente pour le concours des arts plastique du 2 avril 2020.

La location des salles se faisant sans matériel, la commune se chargera du prêt, de la mise en place et du nettoyage dans les salles de Saleux et de Pont-de-Metz.

Prix de la prestation par commune : 800€

La commission des Finances a émis un avis favorable.

Le Conseil municipal à l'unanimité, ACCEPTE le prêt, la mise en place et le nettoyage dans les salles de Saleux et de Pont-de-Metz, pour un montant de 800 € par commune.

9. Subventions aux associations : complément

Monsieur le Maire informe qu'à la suite à l'organisation du marché d'automne et eu égard à la somme encaissée pour les inscriptions, M. le Maire propose d'affecter les crédits suivants à l'article 6574-025 « subventions de fonctionnement aux associations » : Comité des Fêtes : 590.80 €

De même, suite à l'organisation de la rèderie annuelle du mois de septembre, M. le Maire propose d'allouer une subvention complémentaire au Comité des Anciens d'un montant de 1 654.80 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, ACCEPTE à l'unanimité l'affectation des crédits suivant :

Comité des Fêtes : 590.80 €

Comités des Anciens : 1 654.80 €

10. Admission en non-valeur

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'admettre en non-valeur la somme de 593.72 € correspondant à des créances irrécouvrables.

Les poursuites exercées à l'encontre des débiteurs n'ont pas permis le recouvrement des sommes dues, dont les montants sont inférieurs au seuil de poursuite.

Sur avis favorable de la commission des Finances réunie le 9 décembre 2019,

Le Conseil municipal à l'unanimité, ADMET en non-valeur la somme ci-dessus indiquée.

11. Taxe locale sur la publicité extérieure (T.L.P.E) : renouvellement contrat

Monsieur le Maire rappelle que par délibération en date du 28 juin 2016, le Conseil municipal a missionné la Société REFPAC, pour une durée de 3 années afin d'assister nos services dans la gestion de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Il y a donc lieu de renouveler la convention pour une durée d'un an soit le 31 décembre 2020. Elle sera renouvelable par tacite dans la limite de deux fois, pour les années 2021 et 2022.

Les honoraires sont calculés sous la forme d'un pourcentage soit **13 %** hors taxes par an du montant total des titres de recette émis.

Les modalités de règlements sont :

- 30 % à réception de la convention signée, calculés sur la base de la recette estimée résultant du recensement ;
- 65 % à la livraison de la base de données mise à jour, sur la base de la recette calculée
- Solde à l'émission des titres de recette constatée.

Après avis favorable de la commission des Finances réunie le 9 décembre 2019.

*Le Conseil municipal à l'unanimité, ACCEPTE à **23 voix POUR, 1 CONTRE** (M. Hébert) et 1 **ABSTENTION** (M. Denancy) le renouvellement de contrat avec la Société REFPAC et AUTORISE M. le Maire à signer tous les documents relatifs à la Taxe locale sur la publicité extérieure.*

12. Cimetière communal : reprise et vente concession avec caveau

Monsieur le Maire expose aux membres que 2 concessions (soit 4 places) ont été vendues à des administrés (XA 56 et XA 57 – nouveau cimetière).

Lors de l'édification de leur sépulture, un contentieux est né avec une famille dont la concession est contiguë à la leur.

Afin de trouver le meilleur compromis pour les 2 parties, M. le Maire a proposé de vendre 2 concessions dans l'ancien cimetière (A10) et ainsi pouvoir déplacer le monument conformément au souhait de la famille.

Aussi, afin de régulariser ce dossier, il propose de reprendre les concessions avec les caveaux.

Pour rappel, les concessionnaires ont réglé la somme de 183 euros soit 91.50 par concession et 2 900 euros TTC pour la réalisation des 2 caveaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE la reprise des concessions avec les caveaux pour un montant total de 3 083 € (24 voix POUR et 1 ABSTENTION – M. Flandre).

M. Flandre remercie Messieurs Hémart, Darragon et Canel pour avoir solutionné ce dossier.

13. Reprise de concession

M. le Maire fait part aux membres du Conseil municipal qu'il a reçu un courrier en date du 03 novembre 2019, demandant la rétrocession à titre gratuit, d'une concession à la commune, enregistrée sous la référence X n° 2.

Il est par conséquent proposé au Conseil municipal d'approuver le principe de rétrocession à la commune à titre gratuit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré APPROUVE à l'unanimité la procédure de rétrocession à la Commune de la concession à titre gratuit

14. Achat d'un chalet (participation)

Par délibération en date du 25 juin 2019, le Conseil Municipal a voté l'achat d'un chalet.

Il avait été évoqué une contribution du Comité des Fêtes à son acquisition d'un montant de **10 000 euros**. Cette somme n'ayant pas fait l'objet d'un vote, le conseil municipal doit fixer la contribution du CDF et autoriser M. le Maire à émettre le titre de recette correspondant.

Il propose de passer la décision modificative suivante :

1318 01 « subventions d'investissement – Autres » : + 10 000€
2188 « Autres immobilisations corporelles » : + 10 000€

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal AUTORISE M. le Maire à passer la décision modificative ci-dessus indiquée.

15. Demande de subvention au titre de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R) -

Création d'un terrain de football en gazon synthétique

M. le Maire présente aux membres de l'assemblée délibérante le projet de terrain de football en gazon synthétique pour un montant de travaux estimé à 90 000 € (HT), correspondant au devis présenté par la société Polytan ;

Le plan de financement serait le suivant :

- Subvention Etat DETR 30 % : 27 000 €

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- Fonds propre : 75 600 €
Dont 12 600 € de TVA

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du conseil municipal pour le dépôt de dossiers de demandes de subventions auprès de différents organismes.

Il précise qu'un dossier sera déposé au titre de la DETR de 2020.

M. Orain rappelle son souhait de réaliser un projet global (terrain, éclairage, balustrade).

☞ M. Darragon précise qu'il s'agit d'un terrain de sport permettant le foot à 5 et non pas à 11, en raison notamment des dimensions contraintes de l'espace disponible.

Il indique que le dépôt est urgent car la date butoir est le 31 décembre 2019. Il ajoute qu'une demande de subvention pourra être sollicitée auprès de la Fédération Française de Football – F.F.F mais il faut encore se renseigner sur le type d'éclairage spécifique.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 23 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mme Rochowiak et M. Orain):

- Approuve le projet
- Approuve le plan de financement de l'opération et décide d'inscrire cette dépense au budget.
- Autorise Monsieur le Maire à réaliser une demande de subvention au titre de la DETR 2020.
- S'engage à informer les services instructeurs de toute modification intervenant dans les éléments ci-dessus mentionnés.
- Autorise le Maire à demander une dérogation afin de pouvoir éventuellement engager le projet avant l'obtention des arrêtés de subvention dès que le dossier sera réputé complet.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

16. Mutuelle Nationale Territoriale (M.N.T) - Avenant au contrat Garantie Maintien de Salaire

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le Conseil Municipal offre la possibilité au personnel communal d'adhérer ou non au contrat de prévoyance collective.

Cette mesure de protection sociale permet à l'agent de bénéficier d'une garantie maintien de salaire dès lors que ce dernier a épuisé ses droits statutaires.

Aussi, la Mutuelle Nationale Territoriale nous informe de la hausse du taux de la cotisation pour la porter de 3.25 % à 3.61 % à compter du 1er janvier 2020.

Pour rappel, l'indemnisation actuelle permet à l'agent de percevoir 95 % du traitement net, option 3, (maintien de salaire, compensation en cas d'invalidité de l'agent et rente à la retraite, compensation de la perte de retraite).

Une consultation du personnel communal a été menée et celle-ci confirme son attachement au maintien de l'option n°3 du contrat actuel.

Il est rappelé que l'adhésion reste à la charge exclusive de l'agent.

Après avis favorable de la commission des Finances réunie le 09 décembre 2019.

*Le Conseil Municipal **AUTORISE à l'unanimité** la conclusion de l'avenant correspondant à la hausse indiquée ci-dessus.*

17. Formation des élus : débat annuel

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'article L 2123-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, impose un débat annuel relatif à la formation des élus et la mise en place d'un tableau récapitulatif.

| ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION | ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COMMUNE en 2019 : |
|--|--|
| | NEANT |

Pour 2019, il n'y a pas, actuellement, de demande de formation formulée par un membre du conseil municipal. M. le Maire rappelle qu'une ligne budgétaire est allouée car obligatoire.

18. Questions diverses :

Solidarité : Mme Rochowiak demande si la commune a fait un don à la commune du Teil (Ardèche) qui a subi un violent séisme au mois de novembre 2019.

☞ M. Hémart indique qu'il n'a pas été sollicité par l'Association des Maires de l'Ardèche. Les associations départementales relaient en général les appels aux dons.

Eclairage public : M. Bon signale un candélabre solaire défectueux près de la salle Jean Jaurès.

☞ M. Darragon est informé de cette panne et indique des batteries vont être prochainement remplacées.

Voie verte : M. Jacoillot signale qu'un « STOP » a disparu, rue Maurice Genevoix depuis les travaux.

☞ M. Darragon répond que les signalisations de marquage au sol n'ont pas encore été réalisées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

| | | | |
|----------------------|-----------------------|-----------------------------|-----------------------|
| HERMART Jean-René | | FAUVEAUX Gérard | ABSENT |
| DARRAGON Franck | | CRINON Isabelle | |
| SELLIER Gisèle | | DENANCY Charles | |
| SAUVAL Philippe | | BASILLE Béatrice | |
| CORREIA Isabelle | | HENOCCQ Christelle | |
| TRANCART Jean-Pierre | | ROC Stéphane | |
| HARY Lionel | | PORTRAIT Geoffroy | ABSENT |
| HOUARD Pascale | Pouvoir à Mme CORREIA | VELCIN Barbara | |
| FRION Evelyne | | BENEDICTO-MILLA Ludivine | Pouvoir à M. Darragon |
| SENECHAL Jeannine | | LHEUREUX Monique | |
| BON Daniel | | FLANDRE Gilbert | |
| HEBERT Jean-Guy | | ROCHOWIAK Lise | |
| FORESTIER Annie | | ORAIN Jean-Pierre | |
| JACOILLOT Philippe | | | |